



RAPPORT ANNUEL 2017

SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS

Les communes de la CCGVM en 2017 :

Ambonnay

Avenay Val d'Or

Aÿ- Champagne
(anciennes communes d'Aÿ,
Bisseuil et Mareuil sur Aÿ)

Bouzy

Champillon

Dizy

Fontaine sur Aÿ

Germaine

Hautvillers

Mutigny

Nanteuil la Forêt

Saint-Imoges

Tours sur Marne

Val de Livre

(anciennes communes de
Louvois et Tauxières-Mutry)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L2224-5, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

L'article L. 2224-17-1 du CGCT2015 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Enfin, le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 décrit de nouveaux indicateurs à insérer dans le présent rapport depuis le 1^{er} janvier 2017.

Ce document est tenu à disposition du public au siège de la Communauté de Communes et sur le site internet www.ccgvm.com

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financier :

- les indicateurs techniques concernent les modes de collecte, les résultats, les déchèteries, les bacs de collecte, la nature des traitements et de la valorisation proposés.

- les aspects juridiques et économiques concernent les relations contractuelles (part des activités en régie/contrats) et le budget du service.

Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne

Place Henri Martin

51160 AY-CHAMPAGNE

03-26-56-95-20

www.ccgvm.com

info@ccgvm.com

LEXIQUE

AV : Apport Volontaire, l'usager apporte les déchets triés dans les conteneurs de proximité installés sur la voie publique.

BCMPJ : Briques, Cartons, Métaux, Plastiques, Journaux (flux des « recyclables hors verre »)

CET de classe 1 : Centre d'Enfouissement Technique, différencié en deux classes :

- Classe 1 pour les déchets dangereux (exemple : REFIOM)
- Classe 2 pour les déchets non dangereux.

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants, acides, bases, etc.).

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques : tout équipement fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou accumulateur.

DMA : Les DMA sont les déchets collectés en porte à porte (ménages et petits professionnels assimilés aux ménages) ainsi que les déchets des déchetteries (hors gravats). Les déchets des communes (espaces verts, balayeuse, manifestations, etc.) ne sont pas considérés comme DMA.

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux : regroupent les DDS, DEEE, lampes, piles, etc.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables, tous déchets recyclables (hors papiers)

F.F.O.M : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères.

GEM : Gros ElectroMénager. Il en existe deux catégories : les GEM froid (exemples : réfrigérateur, congélateur, etc.) et les GEM hors froid (exemples : four, lave-linge, etc.)

J.R.M : Journaux, Revues, Magazines.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles : ce sont les déchets ménagers et assimilés ramassés par la collecte traditionnelle, diminués des matériaux recyclables pris en compte par la collecte sélective.

P.A.P : Porte à Porte, les déchets triés sont collectés au domicile de l'usager.

P.E.T : Polyéthylène Téréphtalate : matière plastique recyclable (bouteilles et flacons simples).

PEHD : Polyéthylène Haute Densité : matière plastique recyclable (bouteilles et flacons complexes : flacons de produits détergents, bouteilles de lait, bouchons de boissons gazeuses).

Redevance Spéciale : service de collecte proposé aux producteurs de déchets assimilés aux ménages (petites entreprises, artisans...) pour leurs déchets courants, hors DIB (traitement sans sujexion technique particulière).

SYVALOM : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne.

T.G.A.P : Taxe Générale sur les Activités Polluantes (répercutée sur le traitement des OMR, du tout-venant et des erreurs de tri).

SOMMAIRE

Lexique	2
Sommaire.....	3
Partie A : Présentation générale du service	5
1. Service proposé	5
1.1. Territoire.....	5
1.2. Mode de collecte	5
2. La Collecte des déchets	7
2.1. Collecte en porte à porte.....	7
2.2. Collecte en point d'apport volontaire (PAV)	7
2..3. Collecte en déchetterie	8
3. Le Traitement des déchets	9
3.1. Schéma général.....	9
3.2. Filières de traitement.....	10
4. La communication	12
Partie B : Les indicateurs techniques.....	13
1. La collecte en PAP et en AV.....	13
1.1. OMR et Biodéchets.....	13
1.2. La collecte sélective	13
1.3. Le Suivi qualité du tri	15
2. Bilan de la collecte PAP et AV.....	16
3. La collecte en dechetterie	17
4.1. Les déchets banals	17
4.2. Les déchets spéciaux	18
4.3. Bilan déchetterie.....	19
5. Bilan des quantités collectées	20
5.1 Bilan	20
5.2 Nouveaux indicateurs	21
Partie C : Les indicateurs financiers.....	22
1. Charges de la gestion des déchets.....	22
1.1. Charges fonctionnelles	22
1.2. Charges techniques	23
2. Financement du service	23
3. Bilan Financier	24
4. Perspective 2018	25
ANNEXES	26

PARTIE A : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. SERVICE PROPOSÉ

1.1. TERRITOIRE



Champ d'application :

- 14 communes
- 15 356 habitants¹
- 210,87 km²

1.2. MODE DE COLLECTE

Type de déchets	Mode de collecte
OMR et biodéchets	Collecte PAP en camion bi compartimenté
EMR et JRM en flux unique	Collecte PAP en camion bi compartimenté
Verre	Collecte PAP par quinzaine et collecte en AV
Déchets des déchetteries	Réseau de 4 déchetteries, rotation à la demande

La Communauté de Communes prend en charge les déchets des ménages, des établissements publics (écoles, mairies...). Elle l'étend aux déchets des établissements professionnels sous réserve de souscription au service de redevance spéciale (environ 260 entreprises sont concernées par cette collecte, sous réserve qu'elle ne dépasse pas 1 100 L par semaine).

Cette prise en charge fait l'objet des divers contrats (marchés de prestations) suivants :

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés en PAP (au 31/01/2011)		
Lot 1	EDINORD	Collecte simultanée des OMR/biodéchets et des EMR/JRM en PAP
Lot 2	EDINORD	Collecte du verre en PAP par quinzaine
Lot 3	EDINORD	Transfert des emballages ménagers et des papiers journaux revues magazines (jusqu'au 31 mars 2016)
SYVALOM		Transfert à Oiry (à partir du 1 ^{er} avril 2016)
Lot 4	EDINORD	Transport, tri des emballages et traitement des refus (jusqu'au 31 mars 2016)
SYVALOM		Tri à la Veuve (à partir du 1 ^{er} avril 2016)

¹ Population totale INSEE applicable au 1^{er} janvier 2017

La population municipale équivalente est de 15 073 habitants (utilisée pour le calcul des ratios).

Le marché de prestations relatif à la gestion des déchets des déchetteries, renouvelé au 1^{er} juillet 2014, a été acté de la manière suivante :

Enlèvement, transport, traitement et valorisation des déchets des déchetteries		
Lot 1	SITA DECTRA	Déchets ménagers ordinaires <i>(tout-venant, gravats, bois et déchets verts)</i>
Lot 2	SITA DECTRA	Déchets ménagers valorisés <i>(cartons et métaux)</i>
Lot 3	BROYAGE NORD EST	Alvéole à déchets verts <i>(déchetterie de Tours sur Marne)</i>
Lot 4	SITA DECTRA	Déchets des communes <i>(benne balayeuse et manifestations)</i>

Autres marchés en cours		
Verre AV	MINERIS	Collecte, transport et traitement du verre issu de la collecte en AV

Prestation gratuite de collecte et traitement		
ECO DDS		Collecte des DDS des particuliers en déchetterie
ECOLOGIC		Valorisation des DEEE <i>(collecte réalisée par ENVIE)</i>
CHIMIREC		Huile de vidange (vidage et traitement)
RECYLUM		Collecte et traitement des lampes et néons usagés
COLLECTORS		Collecte et traitement des cartouches
PNR MR		Collecte des capsules/bidules en AV et des housses agricoles en déchetterie
HER Environnement		Collecte et traitement des Huiles Usagées Alimentaires
LE RELAIS NORD EST		Collecte et valorisation des TLC <i>(Textiles Linges Chaussures)</i>
ECOTEXTILE		

La collectivité conserve en régie le gardiennage des déchetteries (« haut de quai »).

2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

2.1. COLLECTE EN PORTE À PORTE

Janv. à déc. 2017	OM	Bio déchets	EMR	JRM	VERRE	OM (2) Habitats collectifs
Lundi	AY CHAMPIILLON			CHAMPIILLON	AY (SI)	AVENAY VAL D'OR HAUTVILLERS MAREUIL/AY TOURS/MARNE
Mardi	DIZY			AMBONNAY BISSEUIL BOUZY TOURS/MARNE	FONTAINE/AY (SP) GERMAINE (SP) MUTIGNY (SP) TAUXIERES MUTRY (SP)	
Mercredi	GERMAINE HAUTVILLERS NANTEUIL LA FORET SAINT-IMOGES			AVENAY VAL D'OR AY	AVENAY VAL D'OR (SP) HAUTVILLERS (SP) NANTEUIL LA FORET (SP) SAINT-IMOGES (SP)	
Jeudi	AVENAY VAL D'OR BOUZY LOUVOIS MUTIGNY TOURS/MARNE			DIZY GERMAINE HAUTVILLERS NANTEUIL LA FO- RET SAINT-IMOGES	AMBONNAY (SP) BISSEUIL (SP) BOUZY (SP) CHAMPIILLON (SI) DIZY (SI) LOUVOIS (SP) MAREUIL/AY (SI) TOURS/MARNE (SP)	AY CHAMPIILLON DIZY
Vendredi	AMBONNAY BISSEUIL FONTAINE/AY MAREUIL/AY TAUXIERES MUTRY				FONTAINE/AY LOUVOIS MAREUIL/AY MUTIGNY TAUXIERES MUTRY	

2.2. COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Les PAV permettent la collecte du verre, des textiles et des bidules sur le territoire intercommunal.



– **La collecte du verre en AV.** Les vidanges sont programmées sur l'année. Des demandes complémentaires sont assurées sur ordre de la CCGVM. Les matériaux collectés sont envoyés vers la filière de recyclage et la CCGVM perçoit un soutien financier à la tonne triée.

– **La collecte des textiles en AV.** Déchets acceptés : textiles, linge, chaussures non souillées. Les colonnes sont mises en place par les organismes collecteurs. L'intérêt est de pouvoir détourner des OMR les textiles et les recyclés. Trois méthodes de valorisation : la réutilisation, la fabrication de chiffons ou le recyclage en matériau isolant.

– **La collecte des capsules et bidules en AV.** Les bennes sont disposées à l'entrée des déchèteries.

2..3. COLLECTE EN DÉCHETTERIE

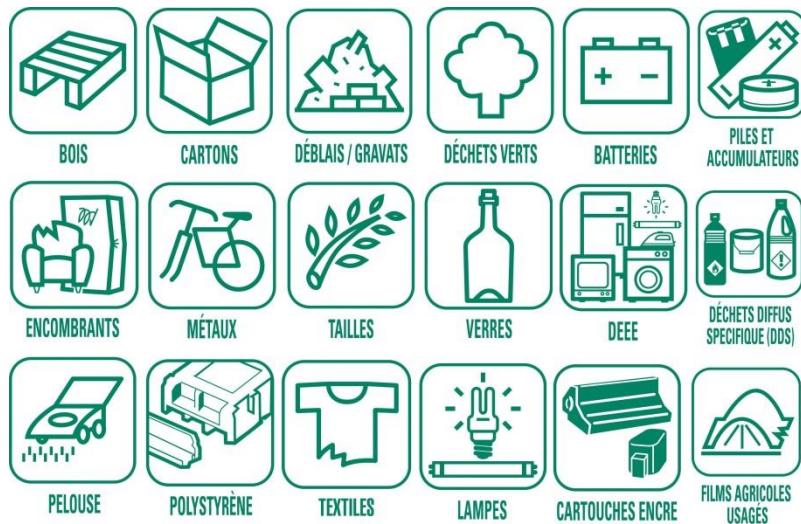
Les déchetteries de la CCGVM sont localisées à **Aÿ**, **Dizy**, **Mareuil sur Aÿ** et **Tours sur Marne**.

Elles sont ouvertes toute l'année (sauf dimanche et jours fériés) et sont gardées par trois agents pour un total de 86 heures d'ouverture par semaine.



Horaires 2017	AY	DIZY	MAREUIL SUR AY	TOURS SUR MARNE
LUNDI	FERMÉE	FERMÉE	8H à 12H 15H à 18H	FERMÉE
MARDI	8H à 12H 14H à 17H	8H à 12H 14H à 17H	FERMÉE	9H à 12H
MERCREDI	8H à 12H 14H à 17H	FERMÉE	15H à 18H	14H à 18H
JEUDI	FERMÉE	8H à 12H 14H à 17H	8H à 12H 15H à 18H	9H à 12H
VENDREDI	8H à 12H 14H à 17H	FERMÉE	FERMÉE	14H à 18H
SAMEDI	14H à 17H	8H à 12H 14H à 17H	8H à 12H	9H à 12H 14H à 17H
Total	24 H	21H	21 H	20 H

Déchets acceptés



Déchets refusés



3. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

3.1. SCHÉMA GÉNÉRAL



Centre de valorisation du SYVALOM - Traitement des OMR/Encombrants et Biodéchets -

Mis en place en 2006, ce centre de valorisation traite les OMR et les biodéchets de la Marne, dans deux unités distinctes.

Rassemblés après collecte au centre de transfert de Pierry, nos déchets sont ensuite transférés à l'usine de la Veuve. Nos OMR (bac gris) et les encombrants des déchetteries sont traitées par l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) et nos biodéchets par l'UVA (Unité de Valorisation Agronomique).

✓ Unité de Valorisation Énergétique

Cette unité valorise les déchets non recyclables en électricité. Le traitement se fait par incinération, couplé avec un dispositif de traitement des fumées. La capacité nominale annuelle du four est de 100 000 tonnes et l'installation est exploitée par AUREADE, filiale VEOLIA.

Deux résidus d'incinération sont obtenus : les mâchefers, résidus solides et non toxiques recueillis en sortie du four d'incinération, valorisés en technique routière (env. 2 000 tonnes recyclées par an) ; et les REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, représentent 4,5 % en poids des tonnages incinérés, qui sont envoyés en centre d'enfouissement de classe 1.



Schéma d'implantation des centres de transferts de la Marne



Unité de traitement des fumées et mâchefers stockés pour la filière routière

✓ Unité de Valorisation Agronomique

Cette unité valorise les biodéchets en compost. Ils sont broyés, mélangés et stockés sous bâche où ils seront ventilés pendant la période de fermentation (1 mois et demi). Sur une aire de stockage, le produit est ensuite humidifié (captage des eaux pluviales) pendant la période de maturation de 2 mois.

A l'issue de cette dernière phase, le compost est mûr, il peut être stocké puis criblé avant d'obtenir un produit stable et conforme aux normes en vigueur ; produit qui sera utilisé par l'agriculture.

La capacité nominale annuelle de l'installation est de 28 000 tonnes et l'installation est exploitée par VEOLIA PROPRETE.



Dispositif de broyage des biodéchets et stockage en alvéole sous bâche.

Centre de tri du SYVALOM

- Tri des recyclables hors verre (anciens bacs jaunes et bleus) -

Pour être valorisés, les recyclables (EMR, ancien bac jaune, et JRM, ancien bac bleu, doivent d'abord être triés. Cette manipulation est réalisée depuis le 1^{er} avril 2016 au nouveau centre de tri automatisé du SYVALOM à la Veuve, exploité par COVED.

Les déchets recyclables sont ainsi séparés par matériaux, pour être expédiés en balles vers les recycleurs.

Dans ce nouveau centre, le tri des matériaux est réalisé en grande partie de façon automatisée et permet d'écartier les déchets non recyclables (erreur de tri), qui seront traités en refus de tri, comme le seraient les OMR.

En parallèle, des caractérisations sont réalisées durant l'année pour déterminer le taux moyen de refus de tri.



Exemple de balles de plusieurs sortes d'emballages plastiques.

Centre de traitement SIBELCO Reims

- Traitement du verre -

Concernant **le verre** (bac vert et PAV), il est transféré directement sur le site de SIBELCO à Reims, où il est trié et recyclé pour le compte du verrier O-I Manufacturing France. Les déchets en verre sont vidés puis placés dans une trémie. Ils sont ensuite amenés vers un tapis roulant où s'opère un tri presque totalement mécanique. Le verre est ensuite acheminé vers l'usine de recyclage.

Traitement des déchets de déchetteries

GRAVATS	Ils sont broyés pour être utilisés dans le BTP, majoritairement valorisés en remblais, par la société MORONI à Oiry ou Broyage Nord Est à Livry Louvercy
CARTONS	Ils sont recyclés : transformation en une pâte pour fabriquer de nouveaux cartons. Ces matériaux sont revalorisés par La Rochette Vénizel.
BOIS	Ces déchets seront broyés et utilisés dans des chaufferies ou encore dans la confection de panneaux agglomérés.
DÉCHETS VERTS	Ils sont dirigés vers un centre de compostage, comme celui de la société Broyage Nord Est sur la ZAC de la Côte des Noirs à Tours sur Marne.
FERRAILLE	Les ferreux seront broyés et recyclés par C.F.F. Recycling à REIMS.
TOUT VENANT	Le contenu étant complexe quant à la diversité des matériaux, aucun tri n'est effectué. Depuis le 1 ^{er} juillet 2016, ils alimentent les fours du Centre de Valorisation Energétique du SYVALOM à la Veuve.
DÉCHETS DE BALAYEUSE	Ces déchets sont envoyés au C.E.T de BEINE NAUROY ou de HUIRON et seront enfouis.
DMS	Ils sont collectés en déchetterie et traités par des sociétés agréées par l'Eco organisme Eco-DDS. Pour notre collectivité, il s'agit de CHIMIREC à Saint just en chaussée (60). Ils seront en partie recyclés ou valorisés énergétiquement.

4. LA COMMUNICATION

Le service Déchets communique toute l'année sur le tri sélectif, la collecte et le traitement des déchets, en s'adaptant aux différents publics.

Accueil quotidien à la CCGVM



C'est principalement au siège de la CCGVM qu'ont lieu les échanges sur le suivi du service déchets, soit par rencontre directe (avec ou sans rendez-vous), soit par téléphonie ou encore par échange de mails.

C'est un aspect important de la communication. Cet accueil représente la majorité des échanges entre le service déchets et les usagés. Questions récurrentes : la collecte des déchets et la gestion des bacs.

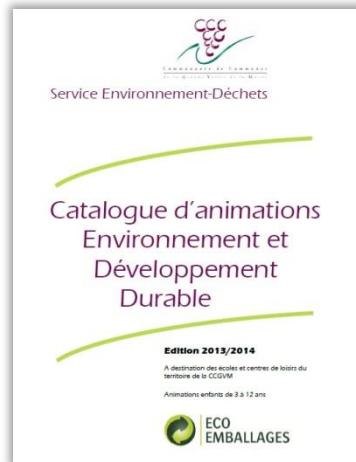
Ces échanges permettent d'avoir un retour sur la prestation proposée, donc sur sa qualité. C'est aussi l'occasion d'initier le geste et les consignes de tri, pour la collecte comme en déchetterie, complété par la distribution de documents informatifs.

Nouvelle version du guide du tri, 2017

Interventions dans les écoles

Ces interventions permettent aux plus jeunes de comprendre le geste de tri et de développer leur connaissance sur la collecte et le traitement des déchets. Elles sont réalisées dans les écoles du territoire, pour tous les niveaux, sur demande de l'enseignant, du personnel encadrant ou proposition du service déchets.

D'autres interventions sont proposées, comme par exemple une séance sur le recyclage des bouteilles et flacons en plastiques, avec support vidéo et présentation d'échantillons.



Semaine Européenne de la Réduction des Déchets



Comme en 2016, un concours de collecte a été proposé aux écoles en 2017, avec à la clé une séance de cinéma. Le déchet à collecter était les bouchons en plastiques. Cette collecte a fait l'objet d'un partenariat avec l'Association les Bouchons d'Amour.

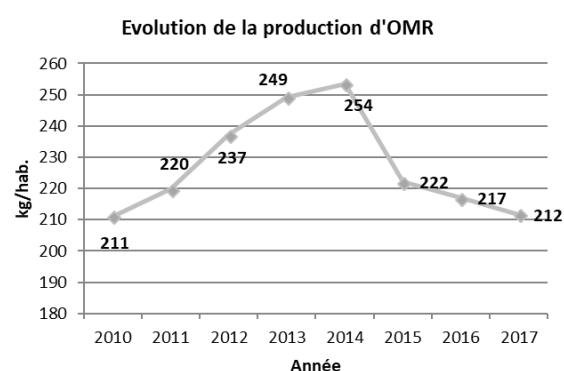
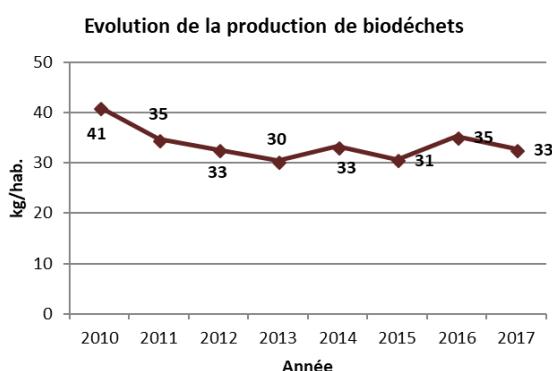
Au total, plus de 580 kg de bouchons ont été collecté.

PARTIE B : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE EN PAP ET EN AV

1.1. OMR ET BIODECHETS

OMR et BIODECHETS	
OMR	Déchets non recyclables des particuliers, des communes et des professionnels (ayant adhéré au service)
	3 193 tonnes (-2,4%)
	212 kg / hab. (-2,4%)
BIODECHETS	Déchets acceptés : restes de repas, épluchures, branchages, tontes, tailles : tous déchets fermentescibles
	494 tonnes (-6,9%)
	33 kg / hab. (-7,0%)
Bilan	OMR : une baisse du tonnage qui persiste Biodéchets : tendance à la stagnation

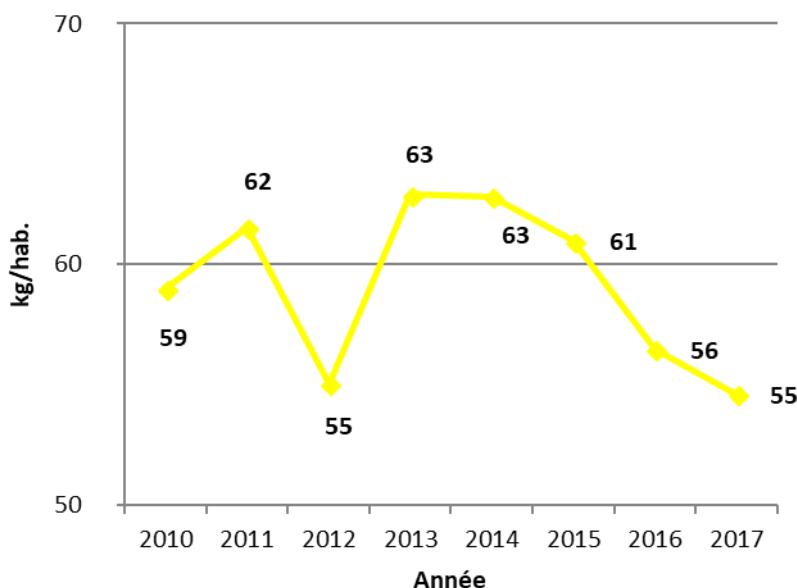


1.2. LA COLLECTE SÉLECTIVE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la collecte des recyclables se fait en flux unique, en mélangeant les emballages aux papiers.

Recyclables secs hors verre (anciens EMR et JRM)	
	Déchets acceptés : bouteilles et flacons en plastique, cartons, briques alimentaires, emballages en métal, journaux, revues, magazines, impressions et tous déchets de papiers propres
	824 tonnes (-3,2%)
	55 kg / hab. (-3,3%)
Bilan	Légère baisse

Evolution de la production de recyclables secs hors verre



Verre

Déchets acceptés : bouteilles, bocaux et pots en verre
(sans bouchons ni couvercles)

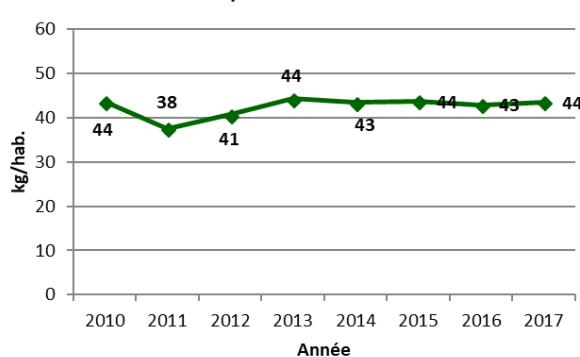
Verre PAP **657 tonnes (+1,5%)** **44 kg / hab. (+1,4%)**

Verre AV **341 tonnes (+1,6%)** **23 kg / hab. (+1,5%)**

Bilan

Tendance à la stagnation

Evolution de la production du verre en PaP



Evolution de la production du verre en AV

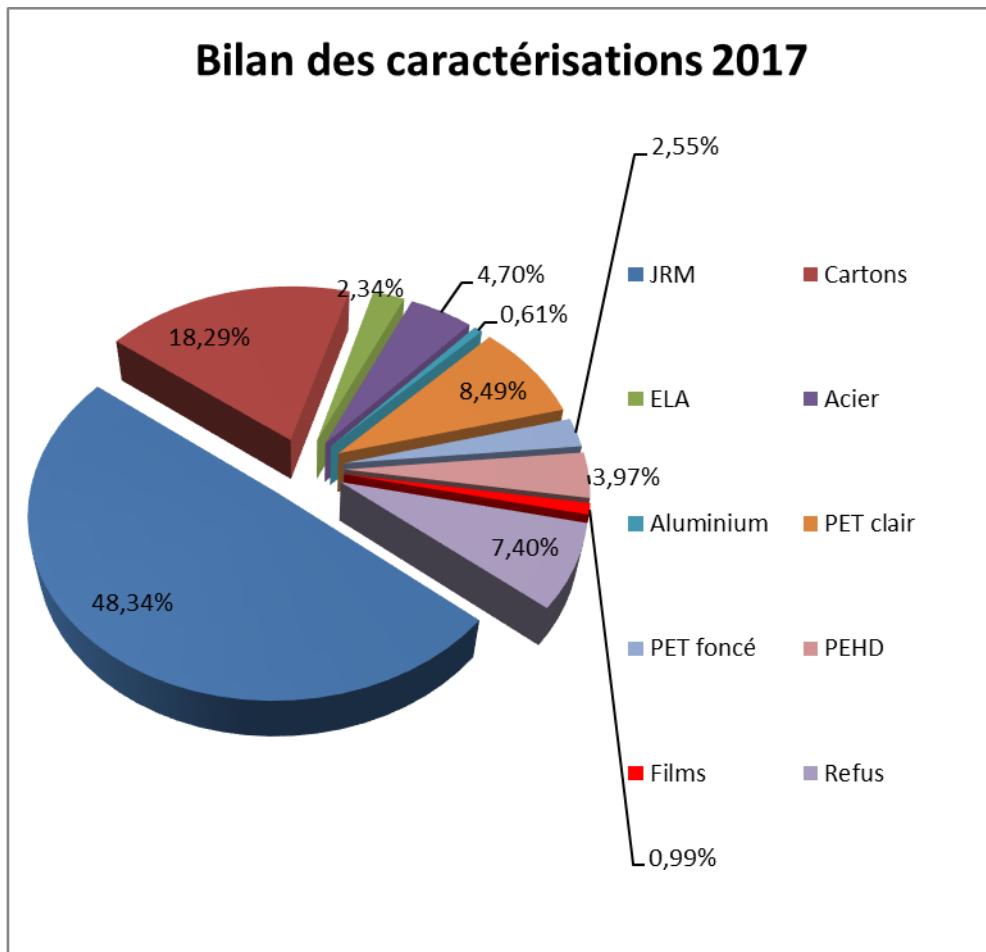


1.3. LE SUIVI QUALITÉ DU TRI

Le suivi qualité permet de contrôler la qualité du tri des déchets recyclables et d'évaluer le taux de refus de tri. En 2017, 15 caractérisations ont été réalisées sur ce nouveau flux en mélange.

Principe : un prélèvement est réalisé au moment du vidage du camion et placé dans plusieurs bacs. Un de ces bacs, choisi au hasard, est trié selon les différents matériaux recyclables. Chaque catégorie de déchets est pesée. Pour être valable, l'échantillon trié doit avoir un poids total supérieur à 35kg.

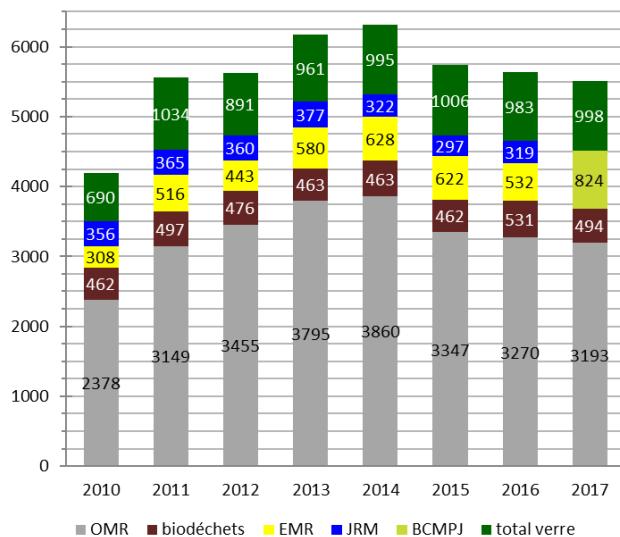
Le taux moyen de refus de tri des emballages pour l'année 2017 est de **7,4 %**.



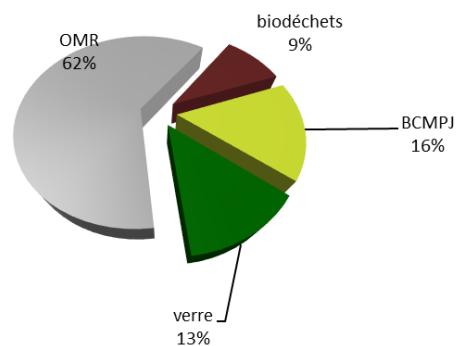
2. BILAN DE LA COLLECTE PAP ET AV

Bilan de la collecte sélective		
PAP	5 168 tonnes (-2,5%)	343 kg / hab. (-2,6%)
AV	341 tonnes (+1,5%)	23 kg / hab. (+1,4%)
5 509 tonnes (-2,2%)		365 kg / hab. (-2,4%)
BILAN	Au global, diminution des déchets collectés en PàP et en Apport Volontaire	

Evolution des tonnages collectés en déchets ménagers



Répartition en poids des flux collectés en 2017 en PAP



A noter en 2011 : Evolution de la population par un passage de 12 à 16 communes et en 2013, passage de 16 à 17 communes.

3. LA COLLECTE EN DECHETTERIE

4.1. LES DÉCHETS BANALS

Les déchets banals se composent des flux suivants :

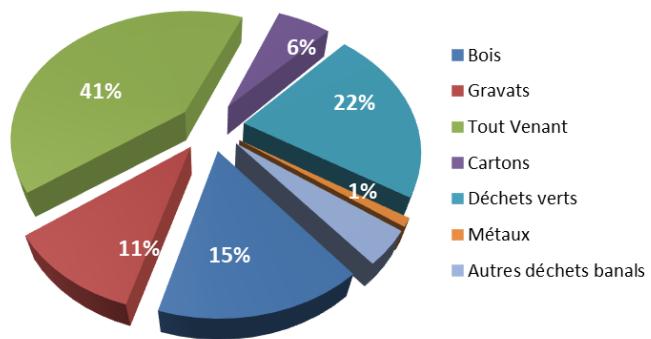
- **Gravats** : déchets de démolition en mélange (briques, béton, ...) et produits inertes (cailloux, ardoises, tuiles, ...) ; sauf substances dangereuses, plâtres et amiante-ciment ;
- **Déchets verts** : feuilles mortes, déchets d'élagage, de tontes de gazon, de taille des arbres, etc. ;
- **Bois** : bois d'emballage, contreplaqué, palettes, portes et meubles en bois ;
- **Cartons** : tout carton propre ou papiers, aplatis.
- **Tout Venant** : tous les autres déchets encombrants, non dangereux ou non toxiques.
- **Métaux** : tous les métaux

Bilan des apports en déchetterie (bennes)					
Déchets (en tonnes)	AY	DIZY	MAREUIL SUR AY	TOURS SUR MARNE	BILAN
GRAVATS	198	-	169	156	524 tonnes (-24%)
DECHETS VERTS	228	139	268	435	1 070 tonnes (+1%)
BOIS	243	131	201	192	767 tonnes (+4%)
CARTONS	71	68	67	83	289 tonnes (+8%)
TOUT VENANT	611	334	574	475	1 994 tonnes (+8%)
ECO MOBILIER	-	-	38	10	48 tonnes
METAUX	-	25	2	25	52 tonnes (-7%)
BILAN	1 351 tonnes (28% apports)	697 tonnes (15% apports)	1 318 tonnes (28% apports)	1 376 tonnes (29% apports)	4 742 tonnes (+1%)

Le dispositif ECO-MOBILIER monte progressivement en charge avec l'arrivée d'une benne à Tours sur Marne en octobre.

Autres déchets banals collectés		
Déchets des communes	176 tonnes (-16%)	11,7 kg / hab.
Bennes manifestations	14,2 tonnes (+70%)	0,9 kg / hab.
Autres déchets verts	13,7 tonnes (-72%)	0,9 kg / hab.
BILAN	204 tonnes (-24%)	13,5 kg / hab.

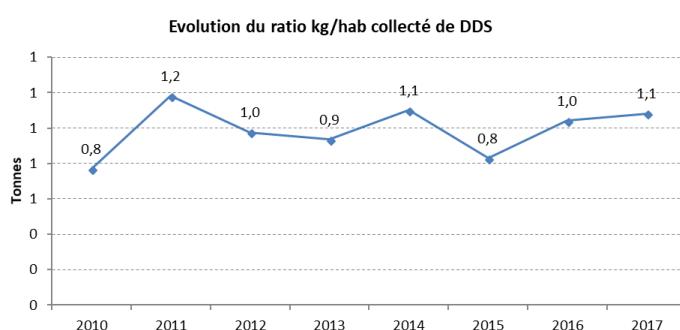
Répartition en poids des apports de déchets banals



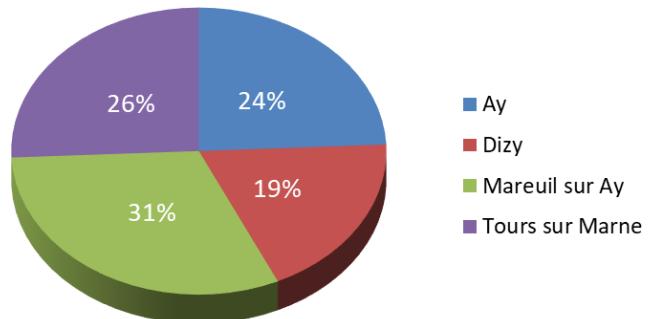
4.2. LES DÉCHETS SPÉCIAUX

Déchets ménagers spéciaux					
Déchets	AY	DIZY	MAREUIL SUR AY	TOURS SUR MARNE	BILAN
DDS	1,9 tonnes	1,5 tonnes	2,5 tonnes	2,0 tonnes	7,9 tonnes (-48%)
DEEE	24,0 tonnes	7,5 tonnes	23,3 tonnes	7,3 tonnes	62,1 tonnes (-27%)

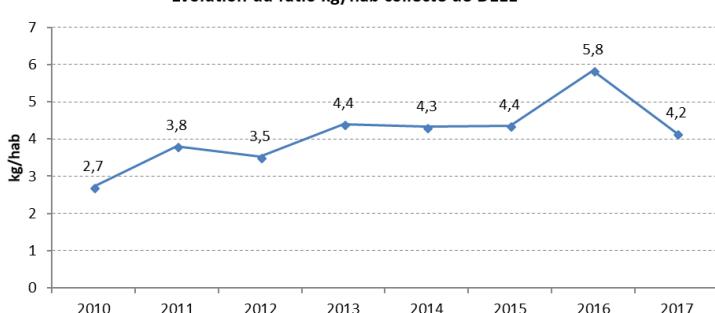
Bilan 2017 DMS
70tonnes (-29%) - 6,6 kg/hab. (-29%)



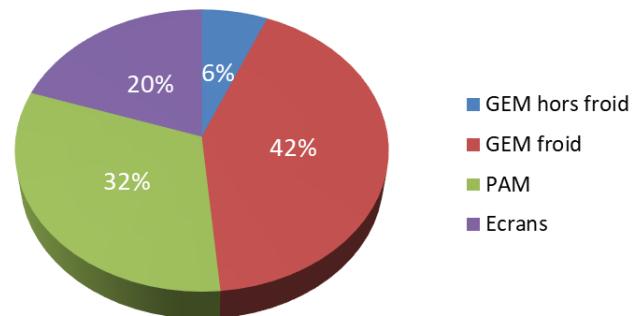
Répartition des tonnages de DDS



Evolution du ratio kg/hab collecté de DEEE



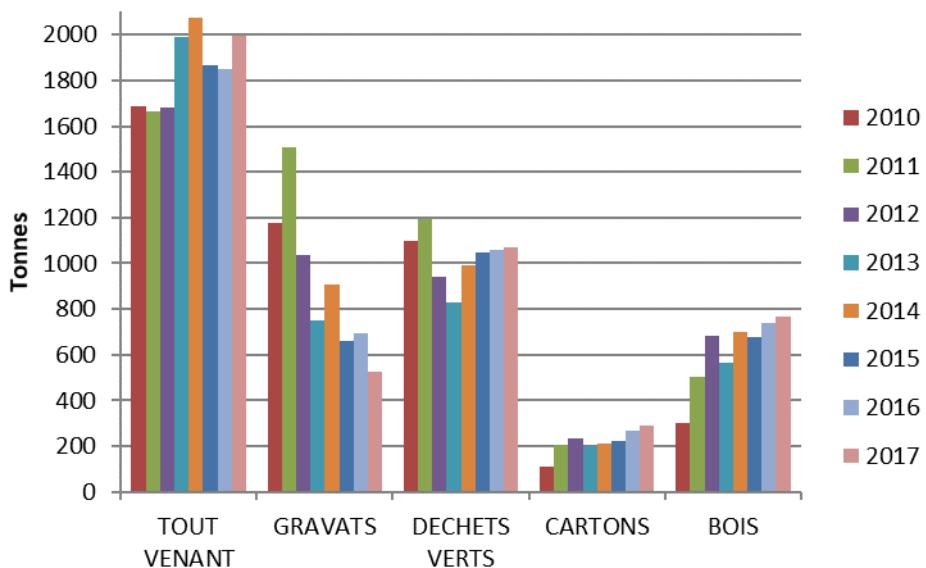
Répartition des tonnages de DEEE



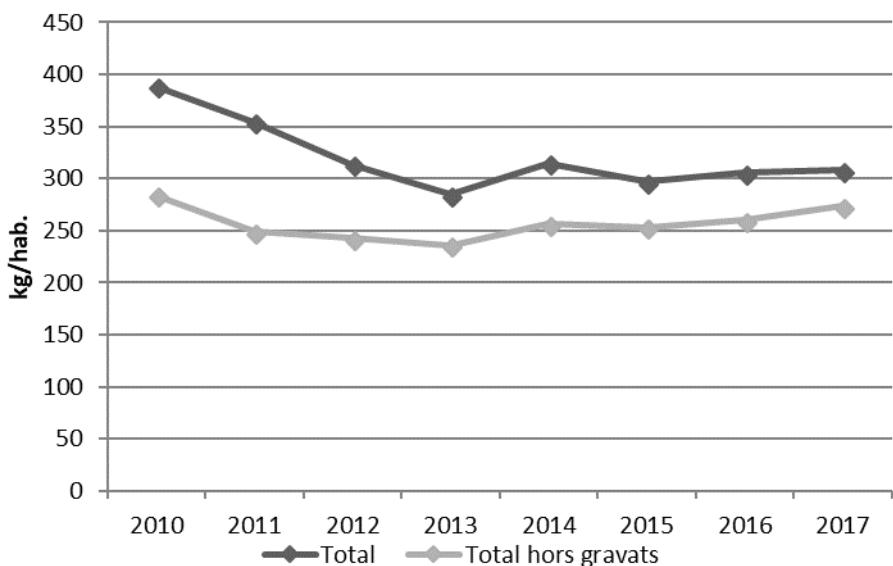
4.3. BILAN DÉCHETTERIE

**Bilan 2017 collecte en déchetterie
5 026 tonnes (-1%) - 334 kg/hab. (-1%)**

Évolution des tonnages collectés par flux



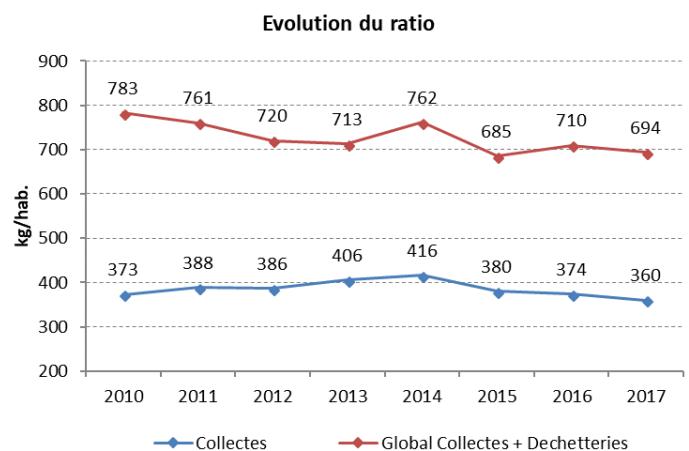
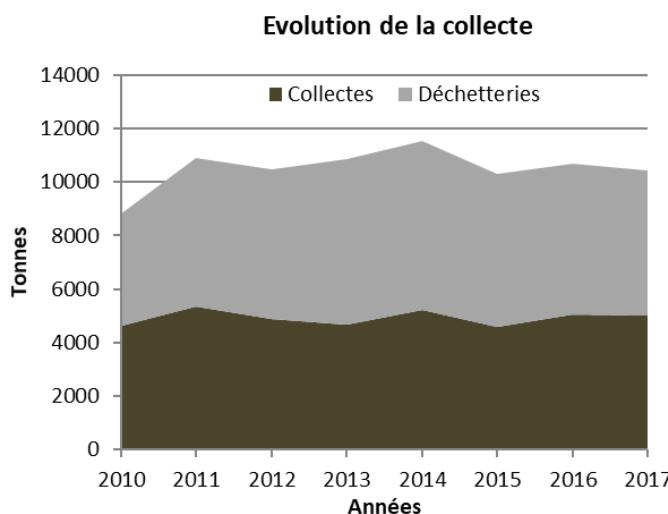
Évolution de la collecte en déchetterie



5. BILAN DES QUANTITÉS COLLECTÉES

5.1 BILAN

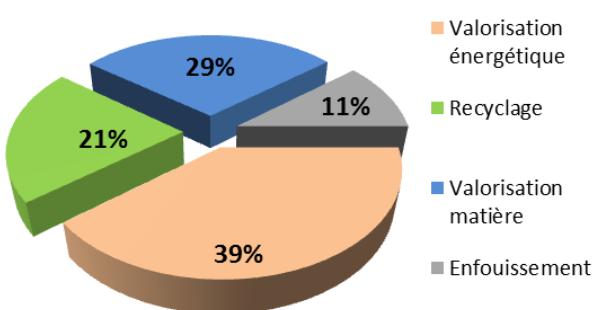
Bilan 2017
10 452 tonnes (-2%) - 694 kg/hab. (-2%)
Très légère baisse des tonnages collectés



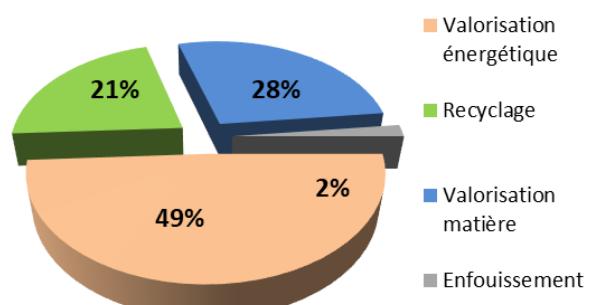
En ratio par habitant, la collecte en déchetterie se stabilise alors que la collecte en porte à porte baisse de près de 15 kg par habitant (tous les flux baissent sauf le verre).

Les déchets sont traités, en fonction de leur nature, par : valorisation, recyclage ou sinon enfouissement*. Par rapport à 2015, la proportion d'enfouissement diminue significativement, au profit de la valorisation (à noter que les encombrants de déchetteries sont traités par valorisation énergétique depuis le 1^{er} juillet 2016, alors qu'ils étaient enfouis sur le début de l'année 2016).

Répartition des tonnages 2016 selon le mode de traitement



Répartition des tonnages 2017 selon le mode de traitement



(*enfouissement hors gravats, déchets inertes)

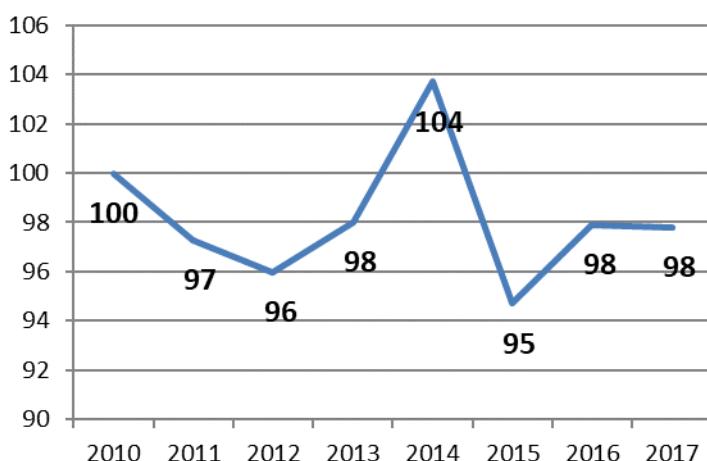
5.2 NOUVEAUX INDICATEURS

Le décret du 30 décembre 2015 a introduit de nouveaux indicateurs de suivis relatifs à la prévention des déchets.

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits avec une base 100 en 2010.

La collectivité ayant subi des modifications de périmètre, l'indice sera calculé à partir des ratio de production en kg/habitant.

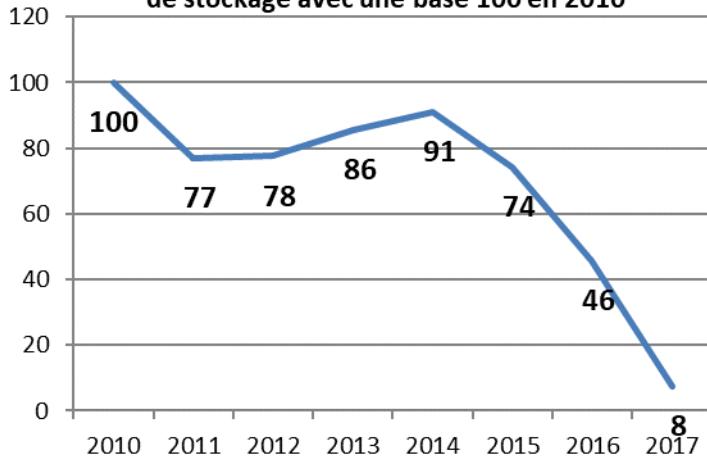
**Indice de réduction des quantités de DMA
produits avec une base 100 en 2010**



Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010.

Les déchets concernés sont les encombrants et les déchets des communes (balayeuse, bennes manifestations). Les gravats sont des déchets inertes et ne sont donc pas concernés.

**Indice de réduction des quantités de déchets
non dangereux non inertes admis en installation
de stockage avec une base 100 en 2010**



En 2016, la baisse significative était liée à la prise en charge partielle (au 1/07/2016) du tout venant par l'UVE du SYVALOM.

En 2017, cette prise en charge est totale (année complète) d'où la baisse significative de cet indice.

PARTIE C : LES INDICATEURS FINANCIERS

Avant-propos

La CCGVM s'est engagée en 2014 dans la démarche ComptaCoût de l'ADEME. Les indicateurs financiers 2017 sont donc issus de cette logique de comptabilité. L'organisation des coûts ne permettra pas de déterminer l'évolution des coûts pour chaque poste.

Cette démarche permet la construction d'une matrice à partir des données financières demandées par l'ADEME. Cette matrice permet une visibilité globale des indicateurs financiers. La matrice 2017 est à la fin de ce rapport.

Cette matrice renseigne les coûts des 8 flux de déchets identifiés pour la CCGVM.

Définition de la méthode ComptaCoût de l'ADEME

ComptaCoût est une méthode permettant d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement d'un cadre homogène et standard d'expression des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets.

Ce cadre est construit (voir annexe) selon une logique de flux de déchets d'une part (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchèteries...) et étapes techniques de gestion d'autre part (collecte, tri, traitement, stockage,...).

ComptaCoût s'appuie sur les principes de la comptabilité publique.

ComptaCoût répond à 3 objectifs essentiels :

- L'implantation au sein de la collectivité d'un dispositif de suivi des coûts de gestion du service déchets ;
- La connaissance et l'analyse fine des coûts, l'évaluation des actions engagées, l'anticipation ;
- La communication tant interne qu'externe : dans la collectivité, entre collectivités, vers les usagers, en direction des pouvoirs publics

1. CHARGES DE LA GESTION DES DÉCHETS

1.1. CHARGES FONCTIONNELLES

Les charges fonctionnelles se composent des charges liées à la communication et des charges de structures (part des charges globales de la CCGVM rattachées à la gestion des déchets). Ces charges sont ensuite réparties sur les 8 flux de déchets.

Charges fonctionnelles	
Charges de structure	65 267 €
Charges de communication	4 155 €
69 422 € HT - 4,60 €/hab.	

1.2. CHARGES TECHNIQUES

Les charges techniques se composent des charges liées directement à la collecte et au traitement des déchets. *Exemple : collecte du verre en PAP, achats de récipients de collecte, tri des recyclables, etc.*

Charges techniques	
Prévention	32 593 €
Précollecte (achats des contenants)	49 945 €
Collecte (PAP, AV et déchetteries)	708 421 €
Transfert / transport	120 314 €
Tri	108 193 €
Transport / traitement des déchets	903 439 €
1 922 905 € HT - 127,5 €/hab.	

2. FINANCEMENT DU SERVICE

Produits et soutiens	
Ventes de matériaux et énergie	266 530 €
Soutiens des sociétés Agrées	314 665 €
Autres contributions	
TEOM	184 733 €
Redevance spéciale	17 600 €
783 528 € - 51,9 €/hab. dont 201 719 € de contributions	

Le complément est assuré par le budget général.

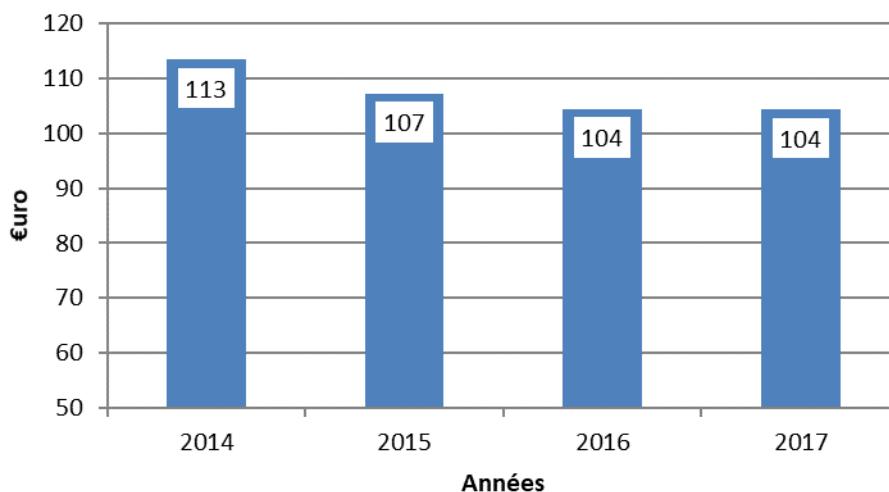
3. BILAN FINANCIER

Bilan financier 2017
CHARGES : 2 162 288 € TTC
RECETTES : 592 225 € TTC
CONTRIBUTIONS : 201 719 € TTC

Coût aidé TTC	1 570 003 €
Dont TVA acquittée	169 901 €
104,1 €/hab. Coût global stable	

Les données suivantes concernent le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de la collectivité une fois les recettes industrielles, les soutiens des organismes agréés et les aides déduites des charges (coût complet en TTC).

Evolution du coût aidé du service en €/hab.

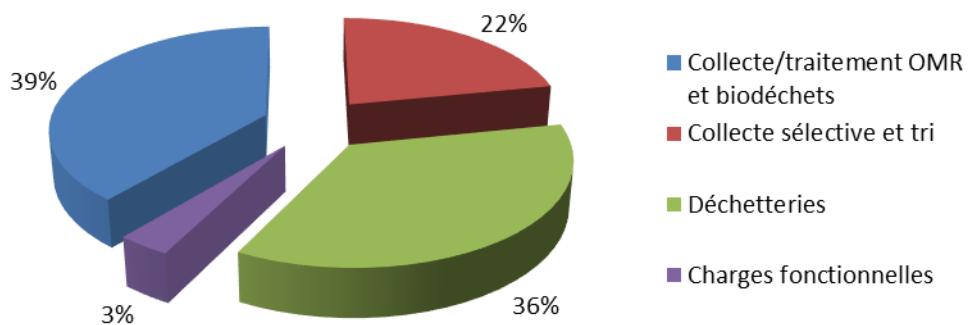


Coût aidé par flux, à la tonne et par habitant

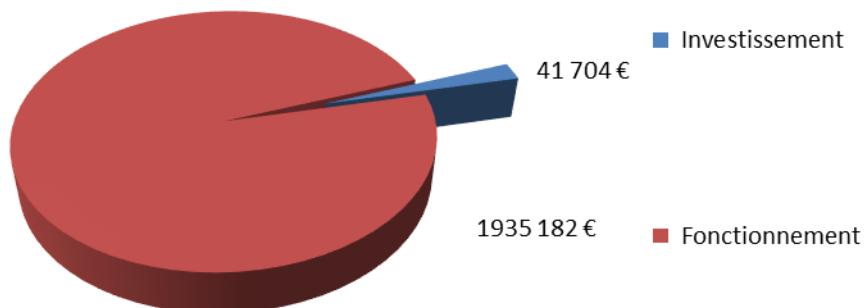
coût aidé en € TTC		OMR	Verre		Recyclables hors verre	Biodéchets (ménages)	Déchets des déchetteries	Déchets des communes	TOTAL
			PAP	AV					
cout aidé à la tonne	2017	180	83	5	86	419	144	150	155
	2016	172	88	7	420	411	116	111	149
	2015	172	90	5	581	469	111	122	154
	2014	158	99	8	609	478	126	139	163
cout aidé à l'habitant	2017	38	4	0	5	14	42	2	104
	2016	37	4	0	11	14	36	2	104
	2015	38	4	0	15	14	33	2	107
	2014	40	4	0	17	19	33	2	113

Ces valeurs diffèrent du strict exercice comptable car la méthode ComptaCoût de l'ADEME suit des règles précises et permet de comparer une collectivité à une autre. Ainsi, certains éléments sont ici pris en compte et peuvent amener une différence avec le compte administratif : durée d'amortissement définit dans la méthode, prise en compte des charges de structures, etc.

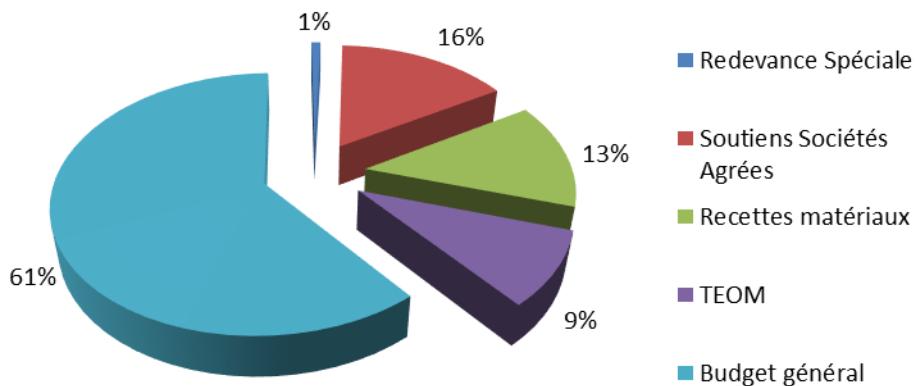
Répartition des dépenses 2017



Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service (fonction 812)



Répartition des recettes 2017



4. PERSPECTIVE 2018

L'année 2018 sera l'année des nouveaux marchés : le nouveau marché de collecte débutera au 1^{er} janvier 2018, tandis que le marché des bennes déchetteries débutera quant à lui au 1^{er} juillet 2018.

ANNEXES

Montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestataire	Objet	TOTAL (TTC)
SUEZ	Déchetterie d'Aÿ	119 526 €
	Déchetterie de Dizy	64 056 €
	Déchetterie de Mareuil sur Aÿ	97 391 €
	Déchetterie de Tours sur Marne	50 788 €
	Déchets verts du stade d'Aÿ	1 446 €
	Rachat matière carton métaux	18 387 €
	Bennes manifestations	2 936 €
SYVALOM	Traitemennt des OMR et des biodéchets	392 785 €
	Tri des recyclables	144 889 €
	Refus de tri (n-1 = 2016)	6 814 €
	Traitemennt des encombrants des déchetteries	192 684 €
MINERIS	Collecte du verre en apport volontaire	13 814 €
Sté Nouvelle Compostage Champenois	Déchets verts de la déchetterie de Tours sur Marne	16 761 €
EDINORD (SUEZ)	Collecte du verre en porte à porte	75 479 €
	Collectes OM / Bio / Recyclables en porte à porte	560 697 €
PLASTIC OMNIUM	Fourniture de bacs	32 581 €
QUADRIA	Fourniture de bacs	7 184 €
PTL	Fourniture de sacs jaunes (2017 - expérimentation des 4 communes)	8 462 €
SAS BARBIER	Fourniture de sacs jaunes (2018)	32 256 €

Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets

SOUTIEN DES ECO ORGANISMES	Champ d'application	Objet du soutien	Montant
ECO MOBILIER	Mobilier en déchetteries	Compensation financière	27 484 €
ECO FOLIO	Papiers	Valorisation énergétique	2 566 €
		Valorisation matière	15 993 €
ECO EMBALLAGES	Emballages	Métaux extraits des mâchefers et valorisation énergétique	17 470 €
		BCMP	221 516 €
		Verre	10 076 €
		Communication BCMP	3 175 €
		Communication Verre	144 €
		Ambassadeurs BCMP	4 317 €
		Ambassadeurs Verre	196 €
		SDD BCMP (2015)	4 060 €
		SDD Verre (2015)	136 €
ECO TLC	Textiles Linges et Chaussures	Communication	1 509 €
OCAD3E	DEEE (déchetteries)	Compensation financière	3 018 €
ECO DDS	DDS	Communication	3 006 €
Total			314 666 €

**Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation
(vente de matériaux, d'électricité) par flux de déchets**

Vente de matériaux

Flux	Objet	Montant
OMR	Métaux (ferreux et non ferreux) + mâchefers	2 629 €
Tout Venant	Métaux (ferreux et non ferreux) + mâchefers	2 261 €
Recyclables	BCMPJ	84 716 €
	Verre	28 447 €
Déchetteries	Cartons	16 794 €
	Métaux	3 629 €

Recettes électriques

Flux	Montant
OMR	68 848 €
Tout Venant	59 207 €

Total	266 531 €
--------------	------------------

Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne: en attente de validation

Année 2017/ Montants en euro HT Population adhérente : 15086 hab			Flux de déchets								Total	
			Ordures ménagères résiduelles		Verre		Recyclables secs des OM hors verre		Biodéchets des ménages			
			A	B	C	D	E	F	G	H		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	19 958	2 377	445	12 036	6 169	23 196	1 086	-	65 267	
		Communication	2 077	401	7	641	369	647	14	-	4 155	
		TOTAL Fonctionnelles	22 034	2 778	452	12 677	6 538	23 844	1 099	-	69 422	
	Techniques	Prévention	-	-	-	160	-	32 433	-	-	32 593	
		Pré-collecte	7 835	1 612	600	35 953	3 945	-	-	-	49 945	
		Collecte	184 002	68 617	12 558	178 192	147 531	117 522	-	-	708 421	
		TOTAL Collecte et pré-collecte	191 836	70 229	13 158	214 145	151 477	117 522	-	-	758 366	
		Transfert/Transport	-	-	-	33 074	-	87 239	-	-	120 314	
		Traitement des déchets non dangereux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		Tri et conditionnement	-	-	-	108 193	-	-	-	-	108 193	
		Traitement des inertes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	-	-	-	141 267	-	87 239	-	-	228 507	
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	-	4 930	-	-	4 930	
Produits	Industriel	Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	-	-	-	-	-	121 450	25 438	-	146 888	
		[REG] Transfert/Transport - Compostage	-	-	-	-	30 781	74 429	1 350	-	106 560	
		[REG] Transfert/Transport - Incinération	397 773	-	-	-	-	236 635	-	-	634 408	
		[REG] Transfert/Transport - traitement des inertes	-	-	-	-	-	10 653	-	-	10 653	
		TOTAL Techniques	589 609	70 229	13 158	355 572	182 258	685 292	26 788	-	1 922 905	
		TOTAL Charges	611 643	73 007	13 610	368 249	188 796	709 136	27 887	-	1 992 327	
		Ventes de produits et d'énergie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		Matériaux	68 848	18 721	9 725	84 716	-	22 684	-	-	204 694	
		Energie	2 629	-	-	-	-	59 207	-	-	61 836	
Autres infos	Contributions usagers	TOTAL Ventes de produits et d'énergie	71 477	18 721	9 725	84 716	-	81 891	-	-	266 530	
		Prestations à des tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		Autres produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		TOTAL Industriels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		Tous soutiens des sociétés agréées	17 470	6 945	3 608	251 627	-	33 508	-	1 507	314 665	
		Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-	2 403	-	-	2 403	
		Aides à l'emploi	-	-	-	-	-	8 627	-	-	8 627	
		TOTAL Aides	-	-	-	-	-	11 030	-	-	11 030	
		TOTAL Produits	88 946	25 666	13 333	336 343	-	126 429	-	1 507	592 225	
Autres infos	Contribution usagers	Montant de la TVA acquittée	51 541	6 945	1 263	38 969	18 497	49 978	2 708	-	169 901	
		TEOM	70 326	6 369	37	4 293	25 401	78 400	-	-	184 826	
		Redevance spéciale & facturations usagers	7 256	1 493	-	1 872	-	6 272	-	-	16 893	
		TOTAL Contribution des usagers	77 582	7 862	37	6 165	25 401	84 672	-	-	201 719	
		TOTAL Contributions	77 582	7 862	37	6 165	25 401	84 672	-	-	201 719	

COUT			Flux de déchets								Total
Ordures ménagères résiduelles			Verre		Recyclables secs des OM hors verre		Biodéchets des ménages		Déchets des déchèteries		
PàP			AV		PàP		AV		PàP		Autres services
PàP			AV		PàP		AV		PàP		Autres services
Coût complet	611 643 €	73 007 €	13 610 €	368 249 €	188 796 €	709 136 €	27 887 €	- €	1 992 327 €		
Coût technique	540 167 €	54 286 €	3 884 €	283 533 €	188 796 €	627 245 €	27 887 €	- €	1 725 797 €		
Coût partagé	522 697 €	47 341 €	277 €	31 905 €	188 796 €	593 736 €	27 887 €	-	1 411 132 €		
Coût aidé HT	522 697 €	47 341 €	277 €	31 905 €	188 796 €	582 706 €	27 887 €	-	1 400 102 €		
TVA acquittée	51 541 €	6 945 €	1 263 €	38 969 €	18 497 €	49 978 €	2 708 €	- €	169 901 €		
Coût aidé TTC	574 238 €	54 285 €	1 540 €	70 875 €	207 292 €	632 684 €	30 596 €	-	1 507 €	1 570 003 €	
Montant des contributions	77 582 €	7 862 €	37 €	6 165 €	25 401 €	84 672 €	- €	- €	- €	201 719 €	